



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022**

Prenez avis que le 7 août 2023, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19 h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement d'un terrain ayant une façade sur rue de 4.92 mètres de largeur. L'article 37 du règlement de lotissement 132-2022 stipule que le frontage minimal d'un terrain dans la zone AF-1 est de 50 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 1 à 5 chemin Richford
Lot no. 6 394 489

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET
DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe